

NIVEAU 2 (PE3+PA2)

Le Niveau 2 est accessible **dès l'âge de 16 ans**. Vous devez être en bonne santé pour poursuivre cette formation. Il est préférable avant de commencer la formation Niveau 2 d'avoir réalisé une quinzaine de plongées en milieu naturel et d'avoir consolidé les acquis du Niveau 1.

Le niveau 2 vous permet de plonger en **autonomie** avec l'autorisation du Directeur de Plongée entre niveau 2 (ou plus) majeurs dans la zone des 0-20m. Vous serez capable à la fin de la formation de suivre les recommandations du DP et de plonger en co-responsabilité entre membres de la palanquée. Vous serez capables de porter assistance à un plongeur, de vous orienter, de gérer l'ensemble des phases de la plongée en toute sécurité. A savoir : les mineurs peuvent accéder à la formation mais ne sont pas autorisés jusqu'à leur majorité à plonger en autonomie.

Il vous ouvre aussi l'**espace 20-40m** donc des plongées auxquelles vous n'aviez pas accès en tant que Niveau 1. C'est aussi découvrir de nouvelles sensations, d'autres ambiances, d'autres espèces ... tout en étant **accompagné d'un guide de palanquée**.

Ce diplôme permet de plonger partout en France et à l'étranger quelle que soit l'école de formation choisie (FFESSM ou ANMP).

Contenu de la formation

Les 10 plongées de formation s'effectueront en milieu naturel et combineront exercices et explorations. Il s'agit de confirmer les compétences du Niveau 1 à plus grande profondeur (20m max) et d'acquérir les compétences nécessaires à l'autonomie (maîtrise de son matériel et connaissance du matériel de sa palanquée, comportement au sein d'une palanquée d'autonomes, orientation, assistance d'un plongeur, gestion de la décompression, etc) et à la plongée « profonde » (comportement au sein d'une palanquée, prévention des risques liés à la profondeur, etc).

Les cours théoriques vous seront délivrés par l'équipe, en salle ou en extérieur.

La validation de la partie pratique sera sous forme continue : vos compétences seront validées au fur et à mesure de la bonne exécution des exercices. La théorie fera l'objet d'un examen final.

Nous vous initierons aussi à la biologie et vous enseignerons les méthodes d'observation de la faune et de la flore sous-marines.

Formalités

Certificat médical de "non contre indication à la pratique de la plongée scaphandre" de moins d'un an établi par un médecin du sport, fédéral ou hyperbare. Autorisation parentale pour les mineurs.